

SOLISTE CORNEMUSE

MENEZ MEUR 2010

		+20 ans Né(e) avant le 28 Juin 1990	- 20 ans Né(e) entre le 28 Juin 1990 et le 28 Juin 1995		- 15 ans Né(e) après le 28 Juin 1995	
		B	A	B	A	B
Musique Bretonne		<p>suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 5 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 4 minutes dont au moins la moitié composée de danse</p>	<p>Marche ou mélodie ou danse bretonne.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 3 mn.</p>
	Musique Ecosaise	<p>Hornpipe à 4 parties et jig à 4 parties</p>	<p>Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum</p>	<p>Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties</p>	<p>Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties</p>	<p>Une marche (tous types) ou Un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties</p>

+20 ans A OPEN	Musique Bretonne	<p>Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse.</p> <p>La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>
	Musique Irlandaise	<p>suite composée, au choix : slow air, hornpipe, jig, reel, marche</p> <p>L'ordre des enchaînements est libre. La durée de la prestation sera au maximum de 7 minutes dont au moins la moitié composée de danse.</p>
	Musique Ecosaise	<p>suite de compétition</p> <p>March, Strathspey, Reel</p>

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise inscrits avant la date limite fixée par BAS 29. Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou en do. Le concours de solistes cornemuse est constitué de 6 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que deux catégories en « Piobaireachd ».

Les catégories A sont réservées aux solistes confirmés

Les catégories B sont réservées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter en « musique bretonne » et / ou « musique écossaise » pour les catégories A et B, et / ou en « musique irlandaise » pour la catégorie +20A. Toutefois, un(e) concurrent(e) est autorisé(e) à concourir dans une tranche d'âge supérieure s'il le(la) souhaite. Cependant dans ce cas, il(elle) ne peut se présenter dans sa tranche d'âge d'origine.

Les concurrent(e)s ayant été primé(e)s (les deux premiers) dans les catégories B lors de précédents concours organisés par B.A.S. Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

Article 4 Afin de faciliter l'évaluation des candidat(e)s, il est demandé cette année de fournir au jury avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

Article 5 Un(e) candidat(e) qui se trouverait dans une impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il (elle) s'est inscrit(e) se doit de prévenir BAS29 avant le début de celles-ci. BAS29 se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours qu'elle organise si un(e) candidat(e) ne respecte pas cette clause.

PIOBAIREACHD

Article 1 Ouvert à tous les solistes cornemuse. Le concours de « Piobaireachd » est constitué de 2 catégories A et B

Article 2

Catégorie A : chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix
Catégorie B : cette catégorie concerne les débutants en piobaireachd. Chaque concurrent devra interpréter une pièce de son choix. Il est demandé de jouer le thème et les 2 premières variations.

Le sonneur achèvera sa prestation en jouant, dans la foulée des 2 variations, la première ligne du thème.

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier